

La Forêt Privée Comtoise



QUADRIMESTRIEL - OCTOBRE 2017 - N°62

→ Tous Écolos ?

Le président d'Amécourt, dans son allocution lors de l'assemblée générale de notre Fédération le 13 juin dernier, déclarait que Fransylva, donc les Forestiers Privés, était le premier parti écologique de France ; vérité assumée et juste utilisation d'un terme trop galvaudé de nos jours. Nous le savons bien, nous forestiers, que nos forêts ne subissent d'agression de produits chimiques d'aucune sorte ni d'intrants favorisant la croissance. En Franche-Comté, la gestion durable de nos forêts est notre mot d'ordre et notre fierté ; les documents de gestion durable, agréés par le CRPF, la traduisent dans les faits. Une gestion durable pérennise la vie de nos parcelles forestières, une sylviculture raisonnée par une exploitation respectueuse de notre ressource forestière, la création de routes et de pistes en facilite l'exploitation. Par le CETEF et le FOGEFOR, et en lien étroit avec le syndicat, les forestiers du CRPF et des Chambres d'Agriculture proposent des formations destinées aux propriétaires. Notre revue « La Forêt Privée Comtoise » vous informe, dans des articles très bien documentés, de fiscalité, de règlements administratifs et de l'actualité forestière. Oui, sans la porter en étendard, nous pratiquons la gestion durable à longueur d'année.

Malheureusement nos publications ne suscitent pas la déferlante médiatique ni le succès littéraire de « La Vie Secrète des Arbres » de Peter Wohlleben !! A ce propos, la mise au point de l'Académie d'Agriculture de France est la bienvenue : « Ce livre, qui a toute sa valeur comme expression de la subjectivité militante d'une personne, ne peut pas être considéré comme un ouvrage de vulgarisation scientifique. » Personnellement je préfère relire « L'Homme qui plantait des Arbres » de Jean Giono, magnifique leçon de vie !

Sylvotrophée
1^{ère} édition
page 11

SOMMAIRE

→ ACTUALITÉS	
• SDGC 25	2
• Foncier	3
→ LA PAGE DES SECTIONS	
• AG régionale	4
• AG section du Doubs	
→ CAHIER TECHNIQUE DU CRPF	
• Communiqué de presse	5
• Abattage et sécurité	6
• Hommage à...	8
→ LA PAGE ECONOMIQUE	9
→ LA PAGE DES ASSURANCES	10
→ MALADIE DE LYME	10
→ ACTU DU CETEF	10
→ SYLVOTROPHEE	11
→ INFORMATIONS GENERALES	12



SUITE EN PAGE 2 →



Qui d'entre nous, parcourant sa forêt, n'a pas un jour fait la même réflexion que Jean Giono : « C'est un endroit où l'on a envie d'habiter » ?

Nos forêts participent déjà à l'attrait touristique de nos régions. A-t-on besoin en plus d'un Parc national en Bourgogne ? D'un Parc naturel régional couvrant le Pays Horloger ? Ces questions doivent être posées.

Bien sûr, il y eut des excès qu'il faut corriger, mais « l'écologie doit rester une science, elle ne doit pas être vue comme une arme de combat au service d'idéologues. Gérer sa forêt (...) c'est un apprentissage de toute une vie avec passion et humilité¹ ».

Jean-François JORIOT
Président régional

¹ Elisabeth Keller, ancienne Présidente du CRPF de Franche-Comté (courrier des lecteurs - La Croix - Août 2017)

A noter sur vos tablettes

prochaine AG régionale :
vendredi 15 juin 2018
à Champlitte
(Haute-Saône)

L'actualité forestière

A propos du SDGC 25

Christian BULLE,
Vice-Président
en charge du dossier chasse

L Le schéma départemental de gestion cynégétique du Doubs (SDGC), qui fixe la politique cynégétique départementale, est échu en 2017. Le Jura et la Haute-Saône renouvelleront le leur en 2019. La version définitive du nouveau Schéma, validée par la CDCFS, a été présentée ce 8 Septembre en présence de M. le Préfet et l'allocution de ce dernier n'est pas de nature à nous rassurer. Le schéma est consultable sur le site de la Fédération des Chasseurs du Doubs (www.fdc25.com).

L'ensemble du document s'applique aux seuls chasseurs, mais bien évidemment intéresse les propriétaires sur les fonds desquels s'exerce ce loisir, et notamment les forestiers soucieux de régénérer leurs forêts dans des conditions économiques satisfaisantes.

Au fil du temps entre 2011 et 2017, les forestiers ont émis des inquiétudes dans plusieurs zones cartographiées dans le SDGC : inquiétudes sur le chevreuil, notamment dans l'unité de gestion cynégétique UG VD3 (Frasne), sur le chamois dans l'UG EDD4 (Villers le Lac) et dans une forêt du secteur de Mouthe et sur le cerf dans l'UG MON1 (Mouthe et ses environs).

Pour la problématique chevreuil de l'UG VD3, et pour des raisons que nous ignorons, la FDC 25 s'est désolidarisée des fédérations de l'Ain et du Jura dans la mise en œuvre du programme proie-prédateurs. Ainsi les suivis floristiques évoqués seront plus difficiles à mettre en œuvre faute de financements.

Le cerf, quant à lui, commence à impacter significativement des forêts du Haut-Doubs (Chatelblanc, Chaux Neuve etc.) alors même que certains essaient de nous convaincre que le jardinage serait la solution à cette problématique. La solution est plus simple : il faut que la population soit en adéquation avec le milieu, qu'il soit riche ou pauvre, géré durablement en futaie régulière ou irrégulière.



Photo Christian Bulle

L'amélioration de la capacité d'accueil du milieu n'est qu'un leurre, comme le sont les épandages de maïs pour le sanglier. Les dégâts forestiers ne sont indemnisables que sous des conditions particulièrement difficiles à réunir. Si ces conditions étaient celles des dégâts agricoles, nul doute que les chasseurs seraient plus attentifs à nos interventions.

Nous attendions donc de ce nouveau schéma, auquel tous les acteurs de la foresterie ont travaillé, qu'il prenne en compte l'ensemble de la problématique forestière et notamment la régénération des peuplements, au regard non seulement de l'aspect économique mais aussi des changements climatiques qui, d'année en année, impactent les peuplements, fragilisant notamment les épicéas et les hêtres.

Peu de temps après les premières discussions, nous avons perçu une volonté de travailler ensemble. Le refus de la FDC25 d'inscrire dans le schéma les notions de gestion durable des forêts et d'impact des grands gibiers est-il le reflet d'une crispation ? Les forestiers sont prêts à s'investir aux côtés des chasseurs dans un partenariat de surveillance objective des impacts du grand gibier sur les forêts, avec les conséquences que cela implique en termes d'attributions dans les plans de chasse.

L'actualité forestière

Foncier...

Afin de mieux comprendre le fonctionnement des bases cadastrales, nous avons rencontré le service des impôts fonciers de Lons-le-Saunier. Quelques éléments bons à savoir :

Les bases cadastrales

La dernière révision des bases cadastrales date de 1960, avec des parcelles de référence qui n'ont pas été mises à jour. La liste des natures de culture par commune date quant à elle de 1963. De fait, il n'y a pas eu de révision depuis 57 ans mais des réévaluations annuelles du revenu cadastral.

Chaque année, un récapitulatif des propriétés non bâties est envoyé pour vérification à toutes les communes. Y figure entre autres le revenu cadastral par hectare selon la nature et la classe.

Le numéro qui suit la nature de culture est fonction de la richesse du sol. En fait, si la nature de culture peut changer, c'est plus difficile pour le numéro. Une FR (futaie résineuse) 01 peut difficilement passer en 04 sachant que plus le numéro est faible, plus le revenu est élevé.

En cas de demande de déclassement, le Maire peut être sollicité pour avis. Si ce dernier est négatif et qu'il est contesté, les services du cadastre peuvent se rendre sur site. Vu l'imprécision relative des classements, le changement de nature de culture ne revêt pas une importance vitale, si ce n'est pour vous permettre de bénéficier de l'exonération de taxe foncière en cas de plantation.

Les services du cadastre sont parfois sollicités pour changer la nature de culture de parcelles classées en bois pour les passer en pâtures afin d'échapper au droit de préférence !

Il y aurait une réflexion en cours au niveau des services du cadastre, soit pour mettre les documents en adéquation avec l'existant, soit pour changer de système.

*Christian BULLE,
Président de la section Jura*



Regroupement de parcelles cadastrales

Quelques précisions suite à l'article paru dans le numéro 59, qui vous invitait à recourir à ce dispositif intéressant. Il y a un imprimé spécifique du service des impôts (n° 6505), mais on peut utiliser une feuille de papier libre ou une fiche mise à disposition par votre syndicat avec un tableau Excel (contacter vos sections). Les services du cadastre ne devraient pas refuser le regroupement, mais vu la réduction des personnels, il peut y avoir une certaine surcharge de travail qui génère un certain délai de prise en compte de la demande.

Le regroupement ne peut intervenir qu'après publication aux hypothèques (+ ou - 6 mois après la signature de l'acte), sous réserve que les numéros soient sur une même commune, dans la même section cadastrale, avec le même lieu-dit. De plus, il ne faut pas qu'il y ait de particularités liées à certaines des parcelles. Par exemple, le droit de retour (en cas de décès d'un enfant, le bien revient aux parents) ou une hypothèque.

Bien non délimité (BND)

Il s'agit de biens non indivis. Ce n'est pas un statut juridique, mais une inscription au cadastre, qui signifie qu'à l'intérieur d'une parcelle cadastrale, il n'a pas été possible de reporter les limites de plusieurs propriétés (lots). En d'autres termes, plusieurs personnes ont la pleine propriété d'une surface connue (ou censée l'être) mais non matérialisée sur le terrain.

Un BND peut être séparé en parcelles individuelles si tous les propriétaires sont d'accord. Il suffit que le géomètre intervienne pour matérialiser les limites sur le terrain et ce sont les services du cadastre qui notifient aux hypothèques. Le notaire n'a pas à intervenir.

La page des sections

A NOTER...

Votre syndicat change d'adresse mail pour mettre en avant le nom FRANSYLVA.

Les nouvelles adresses mail pour Forestiers Privés de Franche-Comté et les sections départementales sont :

- © franche-comte@fransylva.fr
- © doubs@fransylva.fr
- © jura@fransylva.fr
- © haute-saone@fransylva.fr
- © territoire-de-belfort@fransylva.fr

Vos interlocuteurs ne changent pas et les anciennes adresses @foretpriveefrancaise.com seront conservées jusqu'à la fin de l'année.

ASSEMBLEE GENERALE REGIONALE

Patrick MICHEL
CIA 25-90

Record absolu pour l'assemblée régionale qui se tenait dans la salle de l'Oppidum à Champagnole. Record d'audience puisque près de 200 personnes étaient venues assister à cet événement. La tribune pouvait s'honorer de la présence du sénateur du Jura Gérard BAILLY, du vice-président du conseil général Franck DAVID, mais aussi de Charles de Ganay, président du CRPF Bourgogne-Franche-Comté et de Dominique Chalumeau, président de la Chambre d'agriculture.

A l'issue de la partie plénière, les sujets d'actualité ont suscité de nombreux débats avec les participants, prouvant ainsi l'attachement qu'ils portent à la défense de leurs intérêts et à l'action du syndicat.

Pour cette édition, l'après-midi était consacré, au choix, à une intervention de la Chambre Interdépartementale des notaires de Franche Comté animée par Maitres Patrick Charpentier et Xavier Jacques sur la transmission de patrimoine forestier ou à une conférence sur Alésia par Alix André, Président de l'association Archéojurasites.

Deux conférences qui ont été fort appréciées par l'ensemble des participants.



Photo Patrick Michel

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SECTION DOUBS

Patrick MICHEL
CIA 25-90

Cette année, le président Joriot avait l'honneur d'accueillir ses adhérents dans son fief à Villers le Lac. Les 110 participants ont prouvé leur attachement à ce rendez-vous annuel qui permet non seulement de se retrouver, mais aussi de s'informer de la vie du syndicat.

A l'issue de la réunion, les participants étaient conviés à la visite d'entreprises locales de la filière bois. L'occasion de découvrir la scierie Mougïn sise «aux Majors» depuis 1924, présentée par ses dynamiques dirigeants. Une scierie qui oscille entre tradition et innovation avec succès.

Plus en aval de la filière, à deux pas de la scierie, l'entreprise de charpente Vermot, constructeur de chalet, a fait découvrir aux visiteurs son savoir-faire et son équipement de pointe : taille numérique des pièces, portail de découpe et d'assemblage de panneaux automatisé. Ici aussi l'innovation est au rendez-vous.

Un grand merci à ces entreprises pour la qualité de leurs explications et leur disponibilité.



Photo Patrick Michel

Un CNPFF renouvelé

Le Centre National de la Propriété Forestière est désormais prêt pour contribuer à la dynamisation de la gestion des forêts privées : Antoine d'Amécourt a été reconduit comme Président du Conseil d'administration et un plan d'actions a été adopté pour la mise en oeuvre de son nouveau Contrat d'objectifs.

Le président du conseil d'administration, Antoine d'Amécourt, a été réélu lors de la réunion du conseil d'administration du CNPFF le 14 juin. Propriétaire forestier dans la Sarthe, il est par ailleurs président du CRPF Bretagne-Pays de la Loire. Il avait été élu pour la première fois président du CNPFF le 6 novembre 2014. Il est entouré d'Anne-Marie Bateau, présidente du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes comme 1^{ère} vice-présidente et d'une équipe partiellement renouvelée au sein du bureau et du conseil d'administration. C'est la conséquence des élections aux conseils des CRPF, qui se sont déroulées début 2017, qui appelaient 400 000 propriétaires forestiers privés à voter.

28 %, c'est le taux de participation des propriétaires forestiers à ces élections, chiffre élevé pour des consultations professionnelles de cette nature. C'est le signe que les propriétaires forestiers s'intéressent à leur forêt et attendent un appui du CNPFF, aussi bien pour encadrer l'élaboration de leur plan simple de gestion, que pour le mettre en oeuvre, apporter les informations sur la sylviculture, faciliter le regroupement des actes de gestion des petites propriétés... Ces élections, qui ont lieu tous les 6 ans, étaient organisées suivant le nouveau découpage régional des CRPF adapté suite à la réforme des régions, avec 11 CRPF regroupés au lieu de 18.

Le Conseil d'administration du 14 juin du CNPFF a aussi validé le plan d'actions élaboré par les équipes du CNPFF pour mettre en oeuvre le Contrat d'objectifs signé entre l'Etat et le CNPFF le 2 février dernier. 45 fiches ont été établies pour programmer de façon très concrète les étapes de réalisation des objectifs dans différents domaines : augmenter le nombre de plans de gestion et améliorer leur mise en oeuvre, développer le regroupement pour mobiliser plus de bois dans des conditions de gestion durable, poursuivre la recherche et de développement, notamment pour anticiper les conséquences du changement climatique, restaurer l'équilibre forêt-gibier lorsque c'est nécessaire.

Le plan d'action prévoit aussi la mise en place d'une nouvelle organisation suite au regroupement des CRPF, et un programme ambitieux pour mieux adapter et valoriser les compétences des personnels.

Le président d'Amécourt a tenu à remercier les propriétaires forestiers élus dans les conseils des CRPF, ainsi que les personnels du CNPFF pour leur engagement, leur dynamisme, leur disponibilité pour répondre aux demandes des propriétaires dans le cadre des orientations définies avec l'Etat. Il a rappelé son souhait d'harmoniser les pratiques du CNPFF dans les différentes régions, de mieux partager les expériences dans un souci de cohérence et d'efficacité, ceci sous la coordination de la directrice générale du CNPFF Claire Hubert avec la nouvelle organisation de l'Etablissement

POUR MÉMOIRE...

74 % de la forêt française est privée et 3,5 millions de propriétaires forestiers se répartissent 12,2 millions d'hectares.

Le Centre national de la propriété forestière (CNPFF) est un établissement public, dont la mission est de développer, orienter et améliorer la production de ces forêts privées en promouvant une gestion forestière durable. Il est administré par des propriétaires forestiers élus parmi leurs pairs.

Pour être au plus proche des territoires il est composé d'un réseau de 11 délégations régionales - les CRPF (centres régionaux de la propriété forestière) - et d'un service RDI (recherche, développement, innovation) à l'IDF (Institut pour le développement forestier).

INFORMATIONS SECURITE

Les Equipements de Protection Individuelle (EPI) et « bonnes pratiques » de sécurité :

- ⊙ Pantalon de sécurité anti-coupures,
- ⊙ Chaussures ou bottes de sécurité anti-coupures,
- ⊙ Casque de bûcheronnage avec protection auditive et visière,
- ⊙ Gants adaptés ou anti-coupures,
- ⊙ Outillage muni de tous les dispositifs de sécurité (en particulier la tronçonneuse),
- ⊙ Trousse de première urgence à disposition,
- ⊙ Chantier organisé pour assurer la sécurité de tiers pouvant évoluer à proximité,
- ⊙ Véhicule garé dans le sens du départ,
- ⊙ Travail en équipe privilégié,
- ⊙ Information de l'entourage du lieu précis du chantier avant de s'y rendre,
- ⊙ Possession d'un téléphone ou de tout autre système de communication.



Photo Patrick Léchine © crpf

⊙ **Pantalon de sécurité anti-coupures**

A l'intérieur, le pantalon est composé de plusieurs couches de fils de nylon entrecroisés. Lorsque la chaîne de la tronçonneuse entre en contact avec le pantalon, les fils s'enroulent et stoppent la chaîne. Sans pantalon de sécurité, la chaîne ne s'arrêterait pas, entaillant ainsi le membre inférieur.

A savoir : un pantalon anti-coupure qui a reçu un coup, même infime, doit être remplacé car son efficacité devient nulle.



Ici, à l'instant où la chaîne touche le pantalon, les fils commencent à s'enrouler autour de la chaîne.

⊙ **Chaussures de sécurité anti-coupures**

La chaussure de sécurité anti-coupures est composée de la même manière que le pantalon, avec en plus une coque de protection sur le devant de la chaussure.

Il existe aussi des gants anti-coupures.

⊙ **Casque de protection intégral**

A l'intérieur, la coiffe est faite de façon à amortir le choc en cas de chute de branches.

La protection auditive est aussi très importante. Le niveau sonore d'une tronçonneuse est en moyenne supérieur à 100 décibels alors que le danger existe déjà à 80 dB. Vous ne vous en rendez pas compte tout de suite mais en subissez les conséquences quelques années plus tard en cas de non protection.

L'ABATTAGE

- ⊙ Grouper votre matériel à l'écart de toute chute d'arbre et de vos déplacements.
- ⊙ Examiner les défauts et la santé de l'arbre (arbre pourri, arbre dont les branches sont prises dans un arbre voisin, branches mortes ou cassées, etc...).
- ⊙ Observer la répartition du houppier et choisir la direction de chute en tenant compte des obstacles (rochers, rivières, lignes électrique, jeunes peuplements, etc...).
- ⊙ Nettoyer les alentours et le pied de l'arbre.
- ⊙ Aménager, si besoin, un chemin de repli (chemin où l'on va reculer lorsque l'arbre va tomber).

- ⊙ Lorsque l'arbre amorce sa chute, dégager la tronçonneuse en enclenchant le frein de chaîne et reculer en diagonale (chemin de repli).



- ⊙ Il est important de ne pas rester à côté de l'arbre lorsqu'il tombe, ainsi que quelques secondes après sa chute. Bien observer en hauteur, des branches peuvent tomber.



- ⊙ Lorsqu'un arbre est encroué (aussi appelé « arbre pendu »), il existe deux méthodes :
 - ⊙ Utilisation d'un tire-fort ou d'un engin de débardage à l'aide d'un câble.
 - ⊙ Utilisation d'un tournebille



COUPER UN BILLON/UNE BRANCHE



illustrations : google images

2 figures féminines de la forêt franc-comtoise !

Elisabeth Keller,
Ancienne Présidente du
CRPF de Franche-Comté

Anne-Marie Boistot



Anne-Marie Boistot fut très longtemps un pilier du syndicat forestier jurassien, administratrice au Conseil d'Administration du CRPF, ancienne Présidente de la coopérative forestière du Jura et du «Groupement de Productivité forestière du Jura». Elle fut l'une des fondatrices, avec Guy Gloriod du «Groupement Forestier pour la Recherche l'Innovation et la Réalisation» (GF du RIR), et tout naturellement membre de notre Société Forestière de Franche Comté, assidue à participer aux congrès avec une ou deux de ses filles. Elle réussit à concilier cette passion pour la forêt avec une activité intense dans le commerce à Salins-les-Bains hérité par son mari et qu'elle développa dès son mariage en 1943 et diversifia.

Pour son engagement dans la durée, elle fut très honorée de recevoir successivement les distinctions de l'Ordre du Mérite Agricole jusqu'au plus haut grade de Commandeur, remis en 2000 par Jean-Louis Bianco. En 2009, elle partageait son émotion avec ses proches et amis, en recevant les insignes de chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Elle nous a quittés mi-juillet, si bien que nombreux parmi nous n'ont pas pu lui dire adieu,

étant trop éloignés. Elle est partie entourée de sa famille tant aimée, après une vie si bien remplie et engagée.

Nous ressentons un grand vide, une nostalgie de tant de souvenirs partagés et heureux. Anne-Marie était un monument de notre filière forestière : ses multiples fonctions reposaient sur un socle d'expériences, de capacité à réfléchir et innover, d'autorité naturelle enrobée de malice et d'humour (le GF du RIR !)... Elle fut une des premières femmes forestières dans un monde masculin, dans ce Jura, pépinière de personnalités forestières remarquables dont, pour ceux qu'elle a connus, elle aimait rappeler le souvenir. Elle y ajoutait son rayonnement personnel. Elle apportait une dose de bienveillance aux générations suivantes, stimulées par sa passion forestière et ses compétences sans écraser par sa stature. Elle savait aussi égayer des réunions parfois tendues par des remarques emplies de finesse. C'est au cours de congrès de notre Société Forestière de Franche-Comté que nous avons découvert également ses talents de conteuse et d'animatrice, qui créaient une ambiance joyeuse d'amitié et de rires : que de délicieux souvenirs !! Elle avait l'art de bousculer ses contradicteurs avec tant d'humour : une sacré personnalité. Comme elle va nous manquer !!!

Chère Anne-Marie, vous nous laissez votre fille Rosane, une partie de vous-même, heureusement. Puisse votre exemple continuer à nous stimuler. Dans notre mémoire et dans nos coeurs vous serez toujours présente.

Ghislaine de Sury



Photo Patrick Léchine © cnpf

Nous n'étions pas préparés à la mort subite de Ghislaine de Sury et nous mesurons combien sa famille a dû en être choquée. Nombre de ses amis éloignés ont été frustrés de ne pas pouvoir lui dire adieu et d'exprimer à ses enfants toute leur peine.

Ghislaine de Sury avait repris, avec son mari, un château familial et un groupement forestier important. Ils ont eu à cœur de restaurer et d'animer culturellement ce château sur un coteau du Jura et de se former pour gérer au mieux leur forêt. L'engagement dans le syndicat du Jura s'imposait naturellement et Guy Gloriod, directeur du CRPF, a vite remarqué cette bonne élève forestière et l'a recrutée pour s'engager dans l'aventure de la création du GF des Ecouvottes,

terrain privilégié d'expérimentations forestières et d'innovations. Dès qu'une place d'administrateur du Jura au CRPF s'est ouverte, il était logique de la lui proposer. Ghislaine a accepté d'en devenir Vice-présidente, apportant au CRPF, ses compétences professionnelles en psychologie qui furent bien utiles.

Elle fut une Vice-présidente efficace, rigoureuse, toute en retenue et discrétion. Elle était écoutée avec estime. Elle a même utilisé son savoir-faire au service d'un de nos administrateurs de Haute-Saône, le charismatique Michel Morisot, pour le convaincre d'inscrire dans un mémoire de thèse son expérience de la petite propriété forestière. Elle lui a apporté une aide précieuse pour la finalisation de son dossier. La soutenance par Michel Morisot fut un moment de grâce pour les auditeurs.

Comment définir Ghislaine ? En grec, le mot "aristos" veut dire «excellent». En ce sens, Ghislaine de Sury, avec toute sa simplicité fût une authentique "aristocrate" car elle cohabitait toutes les cases de l'excellence !

L'actualité économique

Économie et marché des bois Rebond attendu !

Patrick Michel,
CIA25-90

Le deuxième semestre de l'année est attendu avec impatience par les différents acteurs de la filière bois. Le redémarrage lié à la croissance du secteur du bâtiment et l'augmentation des exportations devrait enfin apporter un peu d'air frais au marché des résineux dont le besoin de marge se faisait cruellement sentir. Pour les feuillus, l'activité reste soutenue pour à peu près les mêmes raisons, les entreprises ayant bénéficié tout de plus tôt de la reprise des exportations. Bien développées au niveau de la deuxième transformation (portes et fenêtres, merrains) les scieries feuillues ressentent les effets du redémarrage depuis un an. Ceci étant, le problème de l'approvisionnement reste d'actualité dans le chêne et entraîne un surenchérissement continu du prix des grumes.

Dans les scieries, les achats matière représentent 65 à 70 % du prix de vente des sciages faute d'une faible valeur ajoutée dans la première transformation. Le moindre décalage entre ces deux données érode instantanément les marges.

Relance sur l'export

Les exportations européennes se redirigent de nouveau vers les Etats Unis suite aux mesures anti dumping américaines appliquées aux bois canadiens. Les USA ont ainsi multiplié par dix en volume leurs importations ce

qui se traduit pour l'Europe avec une hausse de 916 % sur les six premiers mois de l'année !

Notre marché national renoue avec l'export : Chine, Vietnam, Japon, Corée du Sud, Etat Unis et Maghreb en sont les principaux moteurs.

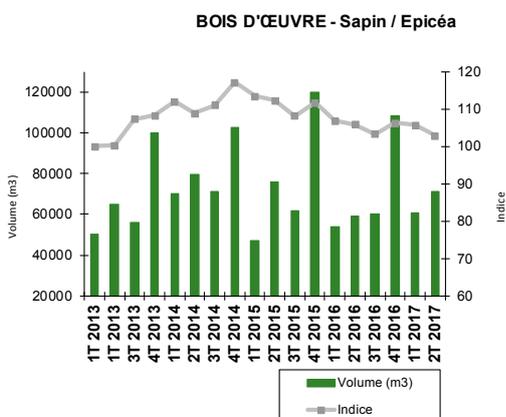
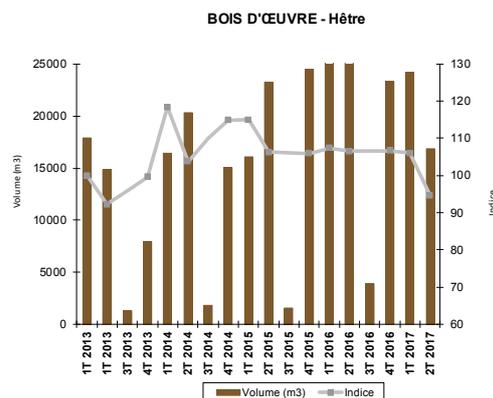
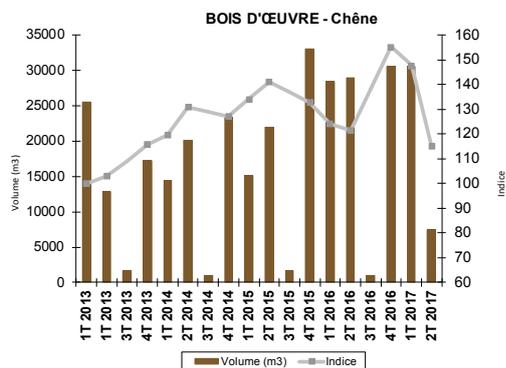
En région

Le graphique du chêne accuse une baisse liée à la fin de saison, moment où sont mis en marchés des lots de qualité moindre. Outre cet effet saisonnier, la demande reste ferme et le deuxième semestre s'annonce d'ores et déjà très dynamique.

Le hêtre profite de l'augmentation des volumes grâce à l'export mais les débouchés principaux restent arc-boutés sur des prix planchers.

Les résineux entament une saison optimiste entérinée par la vente de Ney le 21 septembre. La vente de Levier le 14 novembre devrait quant à elle confirmer le besoin de petits bois lié au fort redémarrage de la charpente fermette.

Le marché du papier et du panneau en raison des difficultés qu'ils connaissent freineront un peu l'élan. Il en va de même des connexes de scierie et du bois énergie. Il faut souhaiter un hiver rude pour relancer ces secteurs étroitement liés les uns aux autres.



Prix indicatifs constatés à la vente de NEY (39) - 21/09/2017 Bois façonnés à la mesure

	Sapin	Epicéa
1 - 2 m ³	de 67 à 77 €	de 77 à 82 €
2 - 3 m ³	de 67 à 88 €	de 83 à 91 €
> 3m ³	de 75 à 90 €	de 81 à 93 €

Graphiques issus de l'observatoire des marchés du bois façonnés (contribution ADIB / CIA 25-90)

La page des Assuranc



Retour d'expérience...

Chute de falaise

Un de nos adhérents a vécu un sinistre heureusement peu courant : une partie d'une falaise située sur sa propriété s'est écroulée et s'est déversée dans le canal du Rhône au Rhin. La navigation a été interrompue et une entreprise a été missionnée pour dégager au plus vite le chenal.

Voies Navigables de France (VNF) met en cause la responsabilité du propriétaire et lui envoie la facture de déblaiement qui s'élève à 51 000 € !

Cet incident s'est produit au cours d'un épisode météorologique qui a justifié une reconnaissance en état de catastrophe naturelle.

VNF a réclamé à plusieurs reprises le paiement de ces frais à notre adhérent mais dans ce cas, la responsabilité du propriétaire ne peut pas être recherchée.

Les enseignements de cet exemple :

- Générali ne couvre que les dommages occasionnés par les arbres
- La reconnaissance en « catastrophe naturelle » prouve bien la nature exceptionnelle de l'évènement climatique : celui-ci étant imprévisible, exceptionnel et extérieur, la responsabilité du propriétaire s'en trouve exonérée.
- La classification d'un évènement en catastrophe naturelle permet aux assureurs de la victime d'intervenir en indemnisation alors qu'aucune garantie dommage ne peut être mobilisable. Dans notre exemple, il appartient donc à VNF de s'adresser à son propre assureur..

*Sabine Lefevre
CIA 25-90*

MALADIE de LYME Signalement TIQUE

L'INRA a mis en place un site internet pour le signalement des piqûres de tiques :
http://ephytia.inra.fr/fr/P/159/Signalement_TIQUE
Télécharger sur les portables : « **Signalement TIQUE** »

Après trois mois de fonctionnement ce sont 3 500 piqûres signalées essentiellement dans l'Est, le Massif Central et la Bretagne.

Les chercheurs insistent sur l'importance de ces signalements pour construire une base statistique fiable.

Les professionnels de la forêt notamment sont encouragés à signaler toutes les piqûres via le lien ci-dessus.

Sites du Ministère de la Santé :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/maladie-de-lyme>
<http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/maladies-tiques/index.asp>

Site INRA sur les tiques :

<http://www.inra.fr/Grand-public/Alimentation-et-sante/Tous-les-dossiers/Maladie-de-Lyme-et-infections-a-tiques/Maladie-de-Lyme-tiques-et-sciences-participatives>

ACTU du CETEF Formation

Forêt, urbanisme et urbanisation

La forêt fait partie intégrante du quotidien d'une majorité de franc-comtois car elle est omniprésente dans nos paysages. Le propriétaire forestier doit donc « partager » sa forêt, et tout particulièrement lorsqu'il se trouve à proximité de zones urbanisées.

Le 29 juin dernier, les membres du CETEF ont approché ces problématiques bien spécifiques : gestion des bords de voies publiques, déchets, accueil du public, loisirs motorisés, responsabilité du propriétaire, sécurité lors des exploitations, limites de plantations, incidence des documents d'urbanisme.

Le sujet est vaste mais finalement mal connu. L'après-midi, une visite dans la forêt des Sénardins, a permis aux membres du CETEF de découvrir une approche très pédagogique de la notion de propriété par le gérant du GF du Vallon de Combois, Gérald Grouazel.

Il a pris le parti d'ouvrir sa forêt au grand public à travers diverses manifestations et de communiquer sur la multifonctionnalité de l'écosystème forestier, « du ver de terre au chêne centenaire », tout en conduisant une gestion sylvicole de type Prosylva.

*Sabine Lefevre
CIA 25-90*

l'actualité forestière

Sylvotrophée

1^{ère} édition

A l'initiative du Parc naturel régional du Haut Jura, s'est déroulée les 31 Août et 1er Septembre 2017, la première édition de ce concours. qui peut être rapproché de celui des Prairies Fleuries repris après quelques années par les organismes agricoles eux-mêmes .

Le jury composé de trois collèges : sylviculteurs (collège pour lequel j'ai eu le plaisir de participer au jury), écologues et usagers, illustrant les trois fonctions de la forêt que sont la production, la biodiversité et la fonction sociale. Chaque jury pèse le même poids dans la délibération.

Les parcelles candidates ont fait l'objet d'une première sélection par les techniciens du PNR et nous avons eu à évaluer, sur deux jours, la gestion menée sur deux parcelles en forêts communales et trois parcelles en forêts privées, dans un périmètre allant de Chatel de Joux aux Molunes. L'an prochain, le concours devrait se dérouler sur une autre zone du Parc.

Outre le fait que j'étais impressionné par mon collègue du jury sylviculteur (Eric Lacombe, professeur de l'EN-GREF à Nancy), j'ai sans doute pour la première fois apprécié l'analyse des écologues (Rémi Collaud, du Conservatoire botanique de Franche Comté et Vincent Godreau, ingénieur au bureau d'études de l'ONF Bourgogne-Franche-Comté). En effet, point de discours punitifs ou de recours à la réglementation pour pallier des carences. Des conseils avisés, des remarques constructives, des améliorations dans le domaine du possible... enfin du bon sens écologiste ! Rare à notre époque où le recours au réglementaire pallie souvent les manques de crédits, la persuasion et le contrat, qu'il soit signé sur papier ou verbal.

L'œil du collège des usagers était là encore un plus et non une critique négative. Les tas de branchages, les buissons et herbacées étaient perçus par le photographe Julien Arbez, et ses compagnons membres du jury, comme un atout paysager. Les ornieres, pourvu qu'elles ne soient pas fondrières comme des gisements, constituaient une richesse paysagère et écologique et pas des saletés qui salissent et mouillent godasses et pantalons.

Chaque parcelle visitée aurait sans doute mérité un prix, celui de l'investissement personnel, celui de la plus belle régénération, celui du top en arbres bio, celui de l'exploitation invisible. Nous avons eu recours au



Photo Julien Arbez

vote afin de départager des forêts qui se tenaient dans un mouchoir de poche. C'est là que j'ai mesuré la difficulté pour un forestier de mettre sur le même niveau la production, la biodiversité et les usages.

Pour la forêt publique, c'est une parcelle appartenant à la municipalité de Chatel de Joux, gérée par l'ONF (Steven Bret, UT de Saint-Claude), qui remporte le prix. Pour la forêt privée, c'est une parcelle du GF de la Région des Lacs, gérée par Jean-Marc et Jean-Daniel Romand (SARL TGVF) sur cette même commune.

Il est à remarquer que ce sont les forêts où l'investissement humain est le plus ancien et le plus prégnant qui s'avèrent les plus proches de la naturalité.

Félicitations à tous les participants qui ont pris le risque d'un examen de leurs parcelles et de leurs pratiques. Félicitations au Parc d'avoir mis en route cette opération qui pourrait, s'il vient à se lasser, être reprise par l'une ou l'autre des structures de la foresterie... et il y en a !

Enfin un grand merci tout à fait sincère à Eric et aux jurys écologues et usagers.

*Christian BULLE,
Président de la section Jura*

Projet lancé dans le cadre du programme LEADER 2016-2020, avec la contribution financière de l'Europe, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Parc du Haut-Jura.



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Site du photographe Julien Arbez :
<http://julienarbez.fr>

Merci de retourner ce papillon à :
Forestiers Privés de Franche-Comté -
20, rue F-Villon - 25041 Besançon cedex
qui transmettra votre demande.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Souhaite adhérer au Syndicat des propriétaires forestiers du département du (*):

Doubs - Jura - Hte-Saône & T. de Belfort
(* Rayer la (les) mention(s) inutile(s))



Contacts Utiles

FORESTIERS PRIVÉS DE FRANCHE-COMTÉ

Président : Jean-François JORIOT - 06 71 28 71 75

Maison de la Forêt et du Bois - 20, rue F-Villon - 25041 Besançon cedex

Contact : Fabienne BLANC

Tél. 03 81 51 89 24 - Fax : 03 81 51 98 10

E-mail : franche-comte@fransylva.fr

SECTION DU DOUBS

Président : Jean-François JORIOT - 06 71 28 71 75

Groupe rural - 130 bis rue de Belfort - BP 939 - 25021 Besançon cedex

Correspondants : Sabine LEFEVRE, Patrick MICHEL,

Tél. 03 81 65 52 58 ou 32, fax 03 81 65 52 78

Contact : Delphine DUPONT, tél : 03 81 65 52 76

E-mails : doubs@fransylva.fr

SECTION DU JURA

Président : Christian BULLE - 06 86 93 07 94

Maison des Agriculteurs, 455 rue du Cel-de-Casteljau
BP417, 39016 LONS-LE-SAUNIER cedex.

Correspondant : Didier CHOPARD,

Tél. 03 84 35 14 27, fax 03 84 35 14 26.

Contact : Céline URBAIN, tél : 03 84 35 14 27

E-mail : jura@fransylva.fr

SECTION DE HAUTE-SAÔNE ET TERRITOIRE DE BELFORT

Président : Alain GARET - 06 75 85 36 38

Maison de la Forêt et du Bois - 20, rue F-Villon - 25041 Besançon cedex

Contact : Fabienne BLANC

Tél. 03 81 51 89 24 - Fax : 03 81 51 98 10

E-mail : haute-saone@fransylva.fr

territoire-de-belfort@fransylva.fr

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Président : Charles de GANAY - Directeur : François JANEX

Contact : 03 81 51 98 00

Maison de la Forêt et du Bois - 20 rue François Villon

25041 Besançon-Cedex - fax : 03 81 51 98 10

bfc@crpf.fr

site internet de la forêt privée

www.foretpriveefrancaise.com



Pas syndiqué, pas assuré !!!!

le contrat RESPONSABILITE CIVILE CHEF DE FAMILLE de votre Multirisque Habitation ne couvre pas systématiquement vos forêts.

Et pourtant tout dommage causé à un tiers vous oblige à réparation.

Un arbre tombe sur une route, sur une ligne électrique, une habitation, une voiture... ces exemples fréquents sont arrivés à nos adhérents et leur responsabilité a été engagée.

Même sans faute directe de votre part, votre seule qualité de propriétaire forestier suffit pour être l'objet d'une mise en cause.

Le syndicat FORESTIERS PRIVÉS DE FRANCHE-COMTE a souscrit pour ses adhérents un contrat de groupe prenant en charge cette garantie RESPONSABILITE CIVILE⁽¹⁾.

La cotisation annuelle au syndicat inclut le coût de cette assurance.

L'adhésion au syndicat vous fait bénéficier d'informations fiscales et juridiques.

Des conseils personnalisés vous sont donnés, soit localement, soit en faisant appel au service juridique très performant de la Fédération nationale à Paris.

(1) aux clauses et conditions du contrat souscrit par «Forestiers Privés de Franche-Comté»

La Forêt Privée Comtoise

Éditeurs : Forestiers Privés de Franche-Comté (Syndicat professionnel) et CRPF Bourgogne-Franche-Comté - Maison de la Forêt et du Bois - 20 rue François Villon - 25041 Besançon-Cedex.

Directeur de Publication : Jean-François JORIOT - Comité de rédaction : Charles de GANAY, Jean-François JORIOT, Christian BULLE, Alain GARET, François JANEX, Eliane PLAISANCE, Michel VERDOT, Sabine LEFEVRE, Patrick MICHEL. Secrétaire de rédaction : Fabienne BLANC.

Abonnement gratuit. Tirage : 7 000 exemplaires. Parution quadrimestrielle. Impression : SIMONGRAPHIC - 25290 Ornans . N°62 - OCTOBRE 2017.

